



COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 24 JANVIER 2017

Présent-e-s :

M. Pierre TORRI, Président

Mme Alexandra SAAS, Vice-présidente

M. Philippe ROCHETIN, Secrétaire

M. Roberto RIGHETTI, Vice-secrétaire

M. Richard JEANMONOD, Membre du Bureau

M. Jean-Michel MEYLAN, Membre du Bureau

Mmes Catherine BORSTCHER, Véronique DUBOIS, Véronique ÖZAZMAN, Nathalie RUEGGER et Isabelle WILLIMANN, Conseillères municipales

MM. Robert CHAL, Laurent FARINELLI, Michel FAVRE, Maurice GARDIOL, Vincent GILLET, Olivier MONNERAT, Pierre-Antoine RIEBEN, Mario RODRIGUEZ, Dominique TINGUELY, Francisco VALENTIN et Thomas VEILLET, Conseillers municipaux

Conseil administratif :

Mme Fabienne MONBARON, Maire

M. Thierry DURAND, Conseiller administratif

M. Xavier MAGNIN, Conseiller administratif

Excusé-e-s :

MM. Roberto DI GIORGIO, Cédric EPENYOY et Pierre-Alain GAUD

Mme Marlène STANNING, procès-verbaliste

Assistent à la séance :

M. Christophe KELLERHALS, Secrétaire général

Mme Patrizia MELLI, Assistante au Secrétariat général

Procès-verbaliste : Mme Marlène STANNING (*ce procès-verbal est rédigé sur la base de l'enregistrement de la séance*)

ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2016**
- 2. Communications du Bureau du Conseil municipal**
- 3. Communications du Conseil administratif**

4. Rapports des commissions :

- a) Infrastructures et environnement du 9 janvier
- b) Ad hoc pièce D Cherpines du 10 janvier
- c) Commissions réunies du 12 janvier
- d) Sociale du 12 janvier
- e) Aménagement et grands projets du 16 janvier
- f) Culture et loisirs du 23 janvier

5. Propositions du Conseil administratif

A. Projets de délibération

- a) D 65-2016 R : Nouveau règlement de gestion des déchets de la commune de Plan-les-Ouates
- b) D 63-2017 P : Crédit d'engagement de CHF 350'000.- pour l'acquisition de véhicules, machines et agrégats VI à Plan-les-Ouates
- c) D 64-2017 P : Crédit d'étude de CHF 130'000.- pour la mise en œuvre des droits à bâtir propriétés de la Commune aux Sciers 2^{ème} étage, sur la commune de Plan-les-Ouates
- d) D 66-2017 P : Installation de caméras de vidéo-surveillance dans le bâtiment des sports du complexe intercommunal Le-Sapay
- e) D 67-2017 P : Crédit d'engagement de CHF 1'200'000.- pour la réalisation du collectif privé EU et EP et de l'aménagement routier au chemin de l'Essartage dans le périmètre du PLQ Les Sciers – Phase 1
- f) D 68-2017 P : Crédit d'engagement de CHF 302'000.- pour l'acquisition d'une balayeuse
- g) D 69-2017 P : Demande de naturalisation (huis clos)

6. Questions

7. Divers

Clôture de la séance.

Questions du public

M. Pierre Torri, Président du Conseil municipal, ouvre la séance à 20H00 en souhaitant une cordiale bienvenue à tous. Il excuse l'absence de MM. Epenoy, Gaud et Di Giorgio et annonce que Mme Monbaron est retenue à une séance des Cherpines, tandis que M. Rodriguez arrivera avec un peu de retard.

Avant de commencer cette séance, **le Président** souhaite encore présenter ses meilleurs vœux de bonne année à ceux qu'il n'a pas encore vus en ce début 2017 et profite de cette occasion pour leur faire circuler une carte de vœux reçue de M. Attila, un de leurs bons amis roumains, Maire de Sangiorgiu. Il annonce également qu'une soirée de Yodle aura lieu à Carouge, à la fin de cette semaine, soirée pour laquelle ils ont reçu des invitations et des bons de repas. Les personnes intéressées pourront venir les chercher à la fin de la séance. Pour terminer, il salue le public présent de ce soir.

Le Président annonce encore que Mme Stanning, procès-verbaliste, est excusée pour maladie et que le procès-verbal sera rédigé sur la base de l'enregistrement. Il leur recommande donc de parler distinctement et peut-être un peu plus fort.

M. Gardiol annonce que son groupe a déposé une question écrite, dont il donnera lecture sous le point 6. de l'ordre du jour.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 DECEMBRE 2016

Ce procès-verbal ne suscite ni remarque, ni correction.

Le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes, soit par 20 voix pour, sans modification.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

2.1. Délai référendaire

Le Président annonce que le délai référendaire des délibérations qui feront l'objet d'un vote ce soir débutera le jour suivant l'affichage, soit en principe le 2 février 2017 et s'achèvera le 13 mars 2017.

2.2. Huis clos

Le Président informe le public qu'une délibération relative à une demande de naturalisation sera traitée en fin de point 5 et qu'il sera, à ce moment-là, prié de quitter la salle. Il espère que cela ne durera pas trop longtemps.

2.3. Procédure de commissions

Le Président leur fait 'une petite pique de rappel' quant à leur procédure de commissions : il est impératif que les procès-verbaux de commissions soient relus par les rapporteurs et renvoyés aux procès-verbalistes dans un délai de cinq jours après réception, afin qu'ils puissent être traités et approuvés en prochaines séances. D'autre part, les rapports des commissions, non transmis et lus en séances du Conseil municipal font partie intégrante du procès-verbal. Ils doivent parvenir au Secrétariat, pour traitement, le lendemain de la séance.

2.4. Cérémonie des promotions citoyennes – mercredi 8 février 2017

Le Président leur rappelle de s'inscrire auprès du Secrétariat pour la cérémonie des promotions citoyennes qui se tiendra le 8 février 2017, à 18H30, à l'Espace Vélodrome.

2.5. 40^{ème} édition de la Course pédestre de Bernex

Le Président annonce que la 40^{ème} édition de la Course pédestre de Bernex, ouverte cette année également aux anciens élus, aura lieu le samedi 29 avril 2017. Les invitations leur parviendront en temps voulu.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Sous ce point de l'ordre du jour, les membres du Conseil administratif font part des communications relatives à leur dicastère respectif.

3.1. Création d'un étang à grenouilles au chemin de l'Etang-de-la-Bistoquette

M. Durand informe que l'Etat a déposé une requête en autorisation pour la création d'un étang à grenouilles au chemin de l'Etang-de-la-Bistoquette. Il s'agit d'améliorer la valeur biologique de la parcelle (propriété de l'Etat) en créant une gouille favorable aux batraciens, odonates (famille d'insectes à corps allongés dotés de deux paires d'ailes – libellules), orthoptères (un autre ordre d'insectes – grillons, sauterelles) et en supprimant les vestiges d'un ancien bâtiment, dangereux pour la faune. Le projet consiste à créer une mare temporaire d'environ 40 m², dont les travaux sont envisagés en février prochain, si possible. Cela n'a rien à voir avec la liaison L1-L2.

3.2. Passerelle de la Bistoquette

M. Durand annonce également que, dans le même périmètre, la passerelle de la Bistoquette a été rénovée ; elle a été construite en mélèze.

3.3. Ramassage des papiers

M. Durand rappelle que plusieurs d'entre eux ont informé la Mairie de problèmes concernant les tournées pour le ramassage des papiers, en début d'année. En effet, toute une conjonction de mauvaises 'pioches, s'il ose dire, on fait que certains déchets n'ont pas été relevés dans les bonnes conditions, ce qui n'est pas normal. La Commune a fait part au mandataire, de son vif mécontentement.

3.4. Concession du tram Lancy-Saint-Julien

M. Durand annonce que l'enquête publique pour la concession du tram Lancy-St-Julien a été lancée. Les documents, volumineux, sont consultables à l'Accueil des mairies concernées, ainsi qu'à la DGT (Direction Générale des Transports). Le conseil municipal sera amené à se prononcer par le biais d'une résolution, à l'issue de cette enquête et le Conseil administratif se prononcera également, notamment pour préserver ses droits fonciers, puisque l'emprise de cette infrastructure touchera sérieusement des parcelles appartenant à la Commune, notamment l'endroit où se trouve le Tennis-club de Plan-les-Ouates. Une présentation leur sera faite en commission Infrastructures.

3.5. Festival de la Solidarité dans tous ses états

M. Durand leur rappelle que les 24 et 25 février 2017 se déroulera, à l'Espace Vélodrome, le Festival de la Solidarité dans tous ses états. Cela sera l'occasion de découvrir de nombreuses associations que la commune soutient et de participer à deux discussions /débats : le vendredi soir, sur le thème '*collectivités publiques et solidarité internationale : quelles responsabilités au-delà du financement ?*' et le samedi matin, sur le thème '*Intégration : action ou réaction ?*'. Le vendredi soir se déroulera un spectacle réalisé par les habitant-e-s, intitulé '*La Place du Tout-monde*', et le samedi après-midi, il y aura la projection du film '*La Parole pour tous*'. Pour mémoire, ce film relate les 10 ans d'existence d'Appren'TISSAGE. Il se réjouit d'ores et déjà de les y retrouver.

3.6. Aides humanitaires d'urgence

M. Durand annonce que le 20 décembre dernier, le Conseil administratif a octroyé 4 aides humanitaires d'urgence pour un total de CHF 20'000.-, en faveur d'ONG actives en Haïti, île durement frappée en octobre dernier par l'ouragan Matthew. Ces subventions d'urgence, d'un montant unitaire de CHF 5'000.-, ont été versées à Terre des hommes Suisse, Caritas Suisse, Médecins du monde et à l'EPER (Entraide protestante suisse).

3.7. Repas des aînés

Dans le cadre du Service de l'action sociale, **M. Magnin** se réjouit de la parfaite réussite du repas des aînés organisé en collaboration avec le Service de l'administration générale. Toutes les personnes présentes ont été satisfaites du déroulement de cette manifestation qui ne reçoit pas moins de 420 à 450 aînés.

3.8. Démarches participatives

M. Magnin informe qu'une démarche participative, ou en tout cas un appel aux personnes qui sont dans la région du Vélodrome a été faite pour poursuivre les discussions concernant la place de jeux en intégrant les enfants dans cette réflexion. Il s'agit d'une démarche en cours. Un concours pour trouver un nom à ce nouveau bâtiment (ex-école des Serves), appelé jusqu'à présent Maison du Vélodrome, a également été lancé. Les conseillers municipaux trouveront cet appel à concours dans le magazine Ouverture.

3.9. Forum pour la solidarité

Concernant le Forum pour la solidarité, dont vient de parler M. Durand, **M. Magnin** informe qu'ils recevront, le samedi matin, des informations concernant le PIC (Programme d'Intégration Cantonal). Ils sollicitent les personnes présentes, attendues en nombre, comme l'a dit M. Durand, pour décliner cela au niveau communal.

3.10. Visite de la Croix-Rouge – dimanche 29 janvier 2017

M. Magnin informe que, dans le même cadre, à savoir le Forum pour la solidarité, une visite de la Croix-Rouge est prévue le dimanche 29 janvier 2017, dans la matinée. Les conseillers municipaux qui ne l'auraient pas encore fait peuvent s'y inscrire jusqu'au 26 janvier 2017.

3.11. Haute école de travail social – Programme OASIS

M. Magnin annonce que le programme OASIS de la Haute école de travail social est terminé. Les étudiants ont parcouru la Commune et y ont eu quelques travaux d'école. Les rendus ont été faits. Rendus sur lesquels il va se pencher avec le Service de l'action sociale pour découvrir ce que les étudiants ont constaté sur leur Commune.

3.12. Lettre à M. Poggia concernant l'organisation des prestations complémentaires

M. Magnin annonce qu'une lettre, signée par les différentes communes de la région, a été envoyée à l'attention de M. Poggia, concernant l'organisation des prestations complémentaires. Plus de détails leur seront fournis en commission.

3.13. Service de l'enfance – Nouvelle directrice pour la crèche CielBleu

M. Magnin informe qu'une nouvelle directrice a été désignée pour la crèche CielBleu. Cette dernière prendra ses fonctions le 1^{er} février 2017. Il s'agit de Mme Laurence Saraceno.

3.14. Promotions pour les 8P

Dans le cadre des promotions pour les 8P, **M. Magnin** annonce que la manifestation du mercredi comptera également, dans son organisation, les élèves de l'école du Sapay. En effet, après discussion avec la commune de Lancy, il a été décidé que, pour cette année, les promotions pour les 8P auront lieu au Sapay, mais que les promotions pour toute l'école du Sapay auront lieu sur le Grand-Lancy, comme prévu dans les discussions et les conventions qu'ils ont eu avec Lancy.

3.15. Sortie neige de l'école de Champ-Joly annulée

M. Magnin informe que l'école de Champ-Joly n'a pas pu organiser sa sortie neige pour cette année et a donc dû y renoncer. La Commune en a été informée par le Directeur.

3.16. Mobilité dans la zone industrielle durant les travaux

M. Magnin annonce que la 'Task force' qui s'occupe de la mobilité dans la zone industrielle s'est réunie. Ils ont également réuni tous les opérateurs, afin d'affiner le programme des travaux et prendre en compte les soucis inhérents à ces derniers. Ils s'attendaient à un pic de difficultés dans le premier trimestre 2017, mais ce sera plutôt à la fin 2017 qu'ils seront particulièrement embêtés. Ils doivent travailler de façon fine, sur ce pic, afin que la route de Base et la route de la Galette ne soient complètement saturées ou en chantier.

3.17. Déjeuner-parrain : participation de Genilem sur la Commune

M. Magnin informe qu'il y aura une participation de Genilem sur la Commune, le 1^{er} février 2017, pour un déjeuner-parrain. Genilem est un organisme dont la mission est d'accompagner la création de jeunes entreprises innovantes, dans tous les domaines.

3.18. Groupement intercommunal Le Sapay

M. Magnin informe que les travaux préparatoires pour la mise en action du groupement intercommunal Le Sapay avancent. Tout ce qui concerne les comptes, les assurances, les contrats d'entretien, est maintenant transféré et signé au sein de ce groupement. Ce fut plusieurs mois de travail pour tout transférer. Les premières remarques des utilisateurs leur sont faites, concernant la piscine et le bâtiment. Ce sont des remarques constructives qui relèvent certains aménagements qu'ils pourraient faire à l'intérieur de la piscine pour améliorer les choses. En tout cas, les utilisateurs de ce bâtiment ont été satisfaits, que ce soit au niveau associatif, culturel ou sportif. Il ne cache pas que tout cela ne se fait pas sans mal et que c'est extrêmement difficile. Il est très souvent, avec son collègue de Lancy, Frédéric Renevey, à devoir répondre à des questions. Tout est neuf et comme toujours, lorsque tout est neuf, tout ne roule pas forcément de façon extrêmement simple. L'administratrice prend à bras le corps tous les sujets et tous les problèmes.

3.19. Spectacles 'Bambino'

M. Magnin annonce que des spectacles 'Bambino' ont eu lieu et se sont très bien déroulés, avec des représentations scolaires qui étaient très bien fréquentées.

3.20. Sirop dansant

M. Magnin informe que le sirop dansant qui a eu lieu le 4 décembre 2016, s'est très bien déroulé. Organisé en association avec les institutions de la petite enfance, il a attiré près de 320 personnes, dans la salle communale. Il y avait beaucoup d'implication et une belle fréquentation parents/enfants. C'est vraiment un moment magnifique.

3.21. Les mercredis du cinéma

M. Magnin annonce que les mercredis du cinéma sont actuellement en cours. Il y a une bonne fréquentation, à savoir environ 85 personnes en moyenne.

3.22. Brisolée

M. Magnin informe que la Brisolée a eu lieu, à La Julienne, au mois de novembre 2016 et s'est extrêmement bien déroulée.

3.23. Exposition de M. Jean-François Gallina

M. Magnin annonce qu'une l'exposition des œuvres de M. Jean-François Gallina qui a déjà exposé plusieurs fois sur la Commune, a lieu, actuellement, à La Julienne. Il s'agit de grands masques. Ce sont des œuvres très colorées, très particulières. Des ateliers créatifs pour les enfants sont organisés en même temps

3.24. Projets pour la décoration de différents murs

M. Magnin informe que les projets pour la décoration de différents murs sont quasiment à bout touchant. Ces projets, discutés au sein du Fonds de décoration, sont actuellement au nombre de deux : le mur du parascolaire du Pré-du-Camp, qui va être refait et dont la commission Culture va présenter le projet, ainsi que l'arrêt de tram du Trèfle-Blanc qui est souvent tagué. Ce dernier projet est à bout touchant et pourra très bientôt leur être présenté.

3.25. Concert de Bernhoft – Vendredi 27 janvier 2017

M. Magnin annonce que le concert de Bernhoft aura lieu le vendredi 27 janvier 2017. C'est un artiste à suivre, un jazzman fantastique.

3.26. Spectacle de Romane Bohringer – Vendredi 10 février 2017

M. Magnin informe que le spectacle de Romane Bohringer aura lieu à l'Espace Vélodrome, le vendredi 10 février 2017.

3.27. 'Lecture en herbe'

M. Magnin annonce que le projet 'Lecture en herbe', qui a habituellement lieu en été, va avoir une déclinaison pendant les vacances scolaires de février. Cela n'aura évidemment pas lieu à l'extérieur, mais à l'intérieur, dans la bibliothèque de La Julienne. Il n'y a pas d'inscription nécessaire. La lecture est faite par une personne bénévole.

3.28. ExPLO

M. Magnin informe qu'ExPLO, le bâtiment de liaison de la Mairie, va voir l'exposition de l'association Nature et patrimoine du Val d'Aire Il s'agit d'un concours qui a eu lieu sur les bords de l'Aire et à l'issue duquel un vainqueur a été désigné.

3.29. Musique municipale

M. Magnin annonce que la fanfare de la Musique municipale sera active dimanche 5 février 2017, pour trois à quatre représentations, dans le parking du Vélodrome, en collaboration avec le Festival Antigél.

3.30. Exposition 'Artgenève'

M. Magnin informe les conseillers municipaux qu'ils peuvent obtenir, à l'Accueil de la Mairie, des billets pour l'exposition 'Artgenève' qui aura lieu du 26 au 30 janvier 2017. La Commune a pris 20 billets à tarif réduit qui sont à disposition du public et des conseillers municipaux.

Le Président salue l'arrivée de M. Rodriguez qui rejoint la séance à 20H25. (Ndlr : Le nombre des votants est, dès lors, de 21 personnes).

(Ndlr : Les communications de Mme Monbaron, consignées sous ce point, ont été données à l'arrivée de la conseillère administrative, à 20H35).

3.31. Terrain synthétique du stade des Cherpines

Mme Monbaron informe que les travaux du nouveau stade synthétique des Cherpines sont terminés. Les Services industriels de Genève viendront brancher le courant pour l'éclairage de ce terrain, cette semaine. Les filets, quant à eux, seront normalement également installés dans la semaine.

3.32. Carrière

Mme Monbaron annonce que les travaux de la carrière avancent bien, mais ont dû être interrompus en raison des conditions météorologiques. Il reste environ trois semaines de travaux, dont la reprise est prévue dès que le gel sera terminé.

3.33. Zone sportive des Cherpines pièce D

Mme Monbaron informe que la Commune a reçu, le 9 janvier 2017, les magistrats des communes avoisinantes pour une présentation des projets envisagés sur la pièce D. Ces communes ont maintenant jusqu'à fin février 2017 pour leur faire part de leur souhait d'être partie prenante, ou pas, dans la réalisation et la gestion des équipements sportifs. La commission Ad hoc pièce D a validé de n'exclure aucun des équipements prévus pour la suite des réflexions sur le périmètre et a demandé que soit étudiée la possibilité de réaliser une piscine avec un espace extérieur à destination des familles. Ce dossier doit être transmis à un Bureau d'architecte, afin de tester la faisabilité et le meilleur emplacement possible des divers équipements, en regard des contraintes imposées par le découpage et le séquençage des PLQ.

3.34. Patinoire

Mme Monbaron annonce qu'il a été relevé une bonne fréquentation pendant les Fêtes. Un questionnaire va être distribué dès cette semaine et jusqu'à la fin de la saison, pour leur permettre d'identifier la provenance des utilisateurs, ainsi que leurs pratiques : hockey, patinage, famille, etc. C'est une question qui leur avait été posée le 9 janvier 2017, par les communes avoisinantes qui s'interrogeaient de savoir si leur population venait à la patinoire de Plan-les-Ouates. Il leur paraît que c'est juste la bonne période pour pouvoir y répondre. Le club de hockey est très content de la qualité de la glace et de la nouvelle équipe de la patinoire. Un tournoi de hockey, réservé aux équipes féminines, s'est déroulé ce week-end, à savoir les 21 et 22 janvier 2017, dont l'organisation a été assurée par le HC Plan-les-Ouates.

3.35. Honneurs sportifs

Mme Monbaron informe que les honneurs sportifs ont été remis lors de la cérémonie des vœux du Conseil administratif. Les lauréats étaient tous présents, à l'exception de M. Julien Lyon qui était en camp d'entraînement en Ethiopie, en vue des prochains championnats du Monde. Sa maman est venue récupérer le prix en son nom. Pour ceux qui n'étaient pas à la cérémonie des vœux, Mme Monbaron annonce que les lauréats pour l'année 2016 sont :

- Equipe élite : M. Julien Lyon, athlétisme Stade Genève, qui est champion d'Europe de semi-marathon par équipe.
- Individuel élite : M. Craig Norrey, natation, Club de natation de Plan-les-Ouates, qui détient le record du Monde du 50 mètres dos dans la catégorie 55-59 ans.
- Equipe espoir : M. Mathis Magnin, football, Servette FC, Champion suisse M15.
- Individuel espoir : M. Hugo Pereira, Tennis club de Plan-les-Ouates, champion genevois U16, catégorie R5-R9.

- Le bénévole de l'année : M. Claude Chételat, Pétanque du Camp, Président sortant ayant œuvré pendant de nombreuses années pour ce club.

3.36. Handball – Décès de M. Bruno Theiler

Madame Monbaron annonce le décès de M. Bruno Theiler, membre fondateur et ancien président du handball club de Plan-les-Ouates, qui a œuvré avec beaucoup de dynamisme au sein de ce club durant de nombreuses années. Une carte de condoléances a été adressée à sa famille.

3.37. Inauguration du skate park

Mme Monbaron informe qu'une date a été fixée au 16 mai 2017, pour inaugurer la nouvelle rampe du skate park. Ils ont opté pour cette date, attendant qu'il fasse un peu plus beau.

3.38. Kyudo Kai

Mme Monbaron annonce qu'au niveau du Kyudo Kai, le nouveau comité a été élu au terme de l'assemblée générale annuelle. Ce comité a repris contact pour discuter des travaux du dojo. Le rendez-vous aura lieu au lendemain de cette séance, à savoir le mercredi 25 janvier 2017, pour déterminer les besoins détaillés du club et permettre à la Commune de réaliser un chiffrage réaliste.

3.39. Rugby club Plan-les-Ouates

Mme Monbaron informe qu'il se peut qu'ils accueillent à Plan-les-Ouates, une rencontre un peu particulière (cela a été discuté au cours de la séance de laquelle elle sort à l'instant), à savoir qu'ils accueilleraient un match de l'équipe suisse qui jouerait contre l'équipe d'Ukraine, le 12 mars prochain. Ils sont donc actuellement en discussion, car les délais sont très courts. Ce match était censé se jouer au stade de la Praille, mais ils viennent d'être informés que ce dernier ne pourrait pas les recevoir, car ils reçoivent, deux semaines plus tard, un grand match de l'équipe suisse et ont peur que le terrain soit trop abîmé pour que l'équipe nationale de football puisse y jouer. Si cela peut se faire, la commune de Plan-les-Ouates sera très heureuse de les accueillir.

3.40. Incivilités

En ce qui concerne les incivilités, **Mme Monbaron** annonce qu'ils ont recensé deux cas de déchets au mois de décembre 2016 et une déprédation à la Maison du Vélodrome (un caillou lancé sur une vitre).

3.41. Sécurité

Mme Monbaron informe qu'en termes de sécurité, la situation est relativement calme. Une présence active est maintenue sur la place des Aviateurs, afin de prévenir les excès de bruit dus à une petite équipe qui se plaît sur ce lieu. Au début de mois de janvier 2017, un individu a jeté une chaise contre la vitre du sas du parking souterrain des Aviateurs. Grâce aux caméras, il a pu être rapidement identifié par les agents. L'affaire est en cours et une plainte a été déposée.

3.42. Cambriolages

Mme Monbaron annonce qu'il y a eu 13 cambriolages en décembre 2016, alors qu'ils n'en avaient eu qu'un seul en 2015. Durant les deux derniers mois de 2016, le nombre de cambriolages a fortement augmenté. Cependant, sur l'année, il y a tout de même une baisse de 8 %, soit 10 cambriolages de moins qu'en 2015. Les actions de prévention vont continuer dans

les prochains mois. Une campagne d'affichage a été mise en place pour rappeler les bonnes règles à la population.

3.43. Future agente de la police municipale

Mme Monbaron informe que leur future agente de la police municipale est actuellement en formation. Elle a suivi un stage d'une semaine en immersion. Ce stage s'est très bien déroulé ; elle a montré son intérêt pour le métier et son bon comportement a été relevé. Sa formation s'achèvera à la fin du mois de mars 2017, pour une prise de service le 1^{er} avril prochain.

3.44. Signature des actes authentiques avec les membres du groupement des propriétaires privés aux Sciers

Mme Monbaron annonce que l'ensemble des actes concernant les six parcelles des propriétaires privés de la route de Saconnex-d'Arve ont été signés, ce qui va permettre à la Commune et à ses partenaires d'avancer dans la réalisation des travaux préparatoires à la construction du quartier. La signature des actes suivants interviendra une fois les requêtes en autorisation de construire pour les immeubles G, H, E et F, en force et les accords provisoires de vente reçus de la part de l'Office cantonal du logement.

3.45. Concours d'aménagement paysager aux Sciers

Mme Monbaron informe que, dans le cadre du concours d'aménagement paysager aux Sciers en vue de l'obtention d'un architecte paysagiste pour la mise en œuvre des aménagements extérieurs de la plaque urbaine et de la coulée verte du PLQ (Plan Localisé de Quartier), 14 Bureaux ont rendu un dossier pour la phase de sélection. Le jury qui s'est réuni le vendredi 13 janvier 2017 a retenu trois bureaux pour la phase de concours. Ceux-ci ont jusqu'à la mi-mars pour présenter leur projet qui sera jugé le vendredi 31 mars 2017.

3.46. Visite de nouveaux quartiers à Annecy

Mme Monbaron annonce que, suite à la demande de la commission Aménagement, la visite de deux nouveaux quartiers à Annecy est en cours d'organisation. Les dates envisagées sont les vendredis après-midi des 3 ou 10 mars 2017. Les conseillers municipaux peuvent d'ores et déjà pré-réserver ces dates. Il leur sera confirmé sous peu laquelle aura été retenue. Ce sera donc l'une ou l'autre. A confirmer avec les gens qui vont les recevoir.

3.47. Prochaine séance de la commission Aménagement

Mme Monbaron informe que lors de la prochaine séance de la commission Aménagement qui aura lieu le 20 février prochain, il devrait y avoir une présentation du système des coopératives. Les conseillers municipaux non membres de cette commission sont également invités à y assister.

4. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Les rapports lus en séance sont joints au présent procès-verbal (annexes a à f).

a) Infrastructures et environnement du 9 janvier (annexe a)

Mme Özazman donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

b) Ad hoc pièce D Cherpines du 10 janvier (annexe b)

M. Tinguely donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

c) **Commissions réunies du 12 janvier** (annexe c)

M. Tinguely donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

d) **Sociale du 12 janvier** (annexe d)

M. Gardiol donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

e) **Aménagement et grands projets du 16 janvier** (annexe e)

M. Tinguely donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

f) **Culture et loisirs et Social du 23 janvier** (annexe f)

M. Gardiol donne lecture du rapport de cette séance qui a réuni, la veille, les commissions Culture et loisirs, ainsi que les commissions Social des communes de Plan-les-Ouates et de Confignon. Ce rapport n'appelle aucune remarque.

5. **PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

A. **Projets de délibération**

a) **D 65-2016 R : Nouveau règlement de gestion des déchets de la commune de Plan-les-Ouates**

Le **Président** rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 65-2016 R (annexe 1) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 13 décembre 2016 et que cet objet a été renvoyé en commissions Infrastructures, laquelle a émis un préavis favorable à l'unanimité.

Mme Monbaron rejoint la séance à 20H35.

Le **Président** salue la conseillère administrative et lui propose, si elle le souhaite, de faire part de ses communications avant de traiter plus avant l'ordre du jour. (*Ndlr : ces communications sont consignées sous le point 3, à la suite de celles de M. Magnin.*)

A l'issue des communications de Mme Monbaron, consignées sous le point 3, le **Président** reprend le cours de l'ordre du jour et cède la parole à M. Durand pour un complément d'information quant à cette délibération D 65-2016 R.

M. Durand explique que cette adaptation du règlement communal a trois principales raisons d'être : ce sont d'abord des raisons administratives, puisqu'il y a la prise en compte des modifications réglementaires au niveau cantonal et fédéral. Les deux autres raisons sont : une spécification des déchets des entreprises, ainsi que la précision de quelques définitions. Il ajoute qu'il n'y a pas d'enjeux majeurs derrière les propositions de modifications de ce règlement.

En l'absence d'autres interventions, le **Président** soumet cet objet au vote du Conseil municipal.

<p>Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 65-2016 R par 21 voix pour, soit à l'unanimité.</p>
--

b) **D 63-2017 P : Crédit d'engagement de CHF 350'000.- pour l'acquisition de véhicules, machines et agrégats VI à Plan-les-Ouates**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 63-2017 P (annexe 2), laquelle est acceptée par 21 voix pour, soit à l'unanimité.

En l'absence d'intervention, **le Président** annonce que le Bureau du 10 janvier 2017 préconise un renvoi en commission Infrastructures et environnement, ainsi qu'en commission Economie et finances.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** soumet donc au vote du Conseil municipal, le renvoi de cet objet dans les commissions précitées.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 63-2017 P, en commission Economie et finances, ainsi qu'en commission Infrastructures et environnement, par 21 voix pour, soit à l'unanimité.

c) **D 64-2017 P : Crédit d'étude de CHF 130'000.- pour la mise en œuvre des droits à bâtir propriétés de la Commune aux Sciers 2ème étape, sur la commune de Plan-les-Ouates**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 64-2017 P (annexe 3). Cette dernière est acceptée par 21 voix pour, soit à l'unanimité.

Mme Monbaron relève que tout est noté dans l'exposé des motifs, mais explique tout de même que ce crédit d'étude est une seconde délibération pour mener des études complémentaires sur la réalisation opérationnelle du quartier des Sciers. Elle propose de le renvoyer en commission Aménagement, afin qu'ils puissent le traiter lors de la séance du 20 février 2017.

Le Président annonce que le Bureau du 10 janvier 2017 préconise également un renvoi en commission Aménagement et grands projets, ainsi qu'en commission Economie et finances.

En l'absence d'interventions, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal, le renvoi de ce projet de délibération dans les deux commissions précitées.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 64-2017 R en commission Aménagement et en commission Economie, par 21 voix pour, soit à l'unanimité.

d) **D 66-2017 P : Installation de caméras de vidéo-surveillance dans le bâtiment des sports du complexe intercommunal Le-Sapay**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 66-2017 P (annexe 4), laquelle est acceptée par 21 voix pour, soit à l'unanimité.

Mme Monbaron leur propose de voter cet objet sur le siège, expliquant qu'il n'y pas de montant dans cette délibération, parce que les caméras en elles-mêmes et tout le système étaient prévus dans la délibération relative à la construction de l'école et du complexe sportif qui l'accompagne. Il s'agit simplement, ici, de valider l'installation de ces caméras, afin qu'ils puissent les transmettre au Service cantonal compétent qui validera et inscrira ces caméras dans son registre de caméras de surveillance.

Le Président annonce que le Bureau du 10 janvier 2017 préconisait également un vote sur le siège.

M. Tinguely s'interroge sur le fait qu'ils installent des caméras de surveillance, d'emblée, dès la construction du bâtiment, alors que, normalement, ils le font s'ils constatent qu'il y a des problèmes de déprédation dans un bâtiment. Il y voit là un changement de pratiques de la part de la Commune. Il propose donc plutôt de renvoyer cet objet en commission Sécurité, afin qu'ils puissent en discuter et voir la nécessité ou pas de ces caméras. Il est quand même assez étonné, sachant que ces caméras sont censées être un outil pour aider lorsque l'on constate qu'il y a des problèmes, mais que l'on n'installe pas de base pour surveiller tous les bâtiments. Il estime que ce n'est pas forcément une bonne pratique de la part de la Commune.

Mme Monbaron lui rappelle que le Conseil municipal a déjà validé l'installation de ces caméras lors du vote du crédit du complexe. Elles étaient mentionnées dans l'exposé des motifs. Il s'agit d'un bâtiment conjoint avec la commune de Lancy, laquelle était également en faveur de cette installation. De plus, du côté de Plan-les-Ouates, ils ont installé des caméras dans quasiment tous leurs lieux sportifs. Ils ont rajouté des caméras dans le sous-sol des vestiaires des Cherpines pour éviter d'avoir un gardien qui soit là tout le temps pour voir comment les choses se passent. Il y en a également au Pré-du-Camp où elles ont été utiles, sachant qu'il y a des gens qui descendaient dans les vestiaires pour voler des clés de voitures dans les poches des gens qui faisaient du sport, pour partir avec leurs véhicules. Enfin, il y a des gens qui viennent voler des chaussures. L'objectif de ces installations est plutôt dans un souci de conservation des biens des personnes qui viennent faire du sport, que vraiment dans un souci d'une agression dans les couloirs des installations sportives.

Il semble à **M. Meylan** qu'il y ait une obligation légale de voter ces installations de caméras de surveillance.

Mme Monbaron lui répond qu'il y a effectivement une obligation légale, de par le Service de surveillance des communes, ainsi que de par leur règlement communal, à ce que le Conseil municipal se prononce, au cas par cas, sur l'installation de caméras dans les différents lieux. Mais elle rappelle, une fois encore, que ces caméras-là avaient déjà été incluses dans le crédit de construction. Là, il est question de voter uniquement sur le fait de pouvoir les enclencher et de valider le fait que des personnes puissent visionner les bandes, uniquement en cas de souci.

A l'issue de ces explications, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal la proposition de M. Tinguely de renvoyer cet objet en commission Sécurité.

Le Conseil municipal refuse le renvoi de cette délibération en commission Sécurité, par 16 voix contre, 1 abstention et 4 voix pour.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** demande alors au Conseil municipal de voter cet objet sur le siège.

Le Conseil municipal accepte, sur le siège, ce projet de délibération D 66-2017 P, par 16 voix pour, 1 abstention et 4 refus.

e) **D 67-2017 P : Crédit d'engagement de CHF 1'200'000.- pour la réalisation du collectif privé EU et EP et de l'aménagement routier au chemin de l'Essartage dans le périmètre du PLQ Les Sciers – Phase 1**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 67-2017 P (annexe 5). Cette dernière est acceptée par 21 voix pour, soit à l'unanimité.

Le Président annonce que le Bureau du 10 janvier 2017 préconise un renvoi en commission Infrastructures, ainsi qu'en commission Economie.

En l'absence d'interventions, **le Président** soumet donc au vote du Conseil municipal, le renvoi de ce projet de délibération dans les commissions précitées.

Le Conseil municipal accepte le renvoi en commission Infrastructures et en commission Economie, de ce projet de délibération D 67-2017 P par 21 voix pour, soit à l'unanimité.

6.

f) **D 68-2017 P : Nouveau règlement de gestion des déchets de la commune de Plan-les-Ouates**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 68-2017 P (annexe 6), laquelle est acceptée par 21 voix pour, soit à l'unanimité.

Le Président annonce que le Bureau du 10 janvier 2017 préconise, à l'instar de la précédente délibération, un renvoi en commissions Infrastructures et Economie.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** demande au Conseil municipal, de se prononcer sur le renvoi dans ces deux commissions.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 68-2017 P en commission Infrastructures, ainsi qu'en commission Economie, par 21 voix pour, soit à l'unanimité.

g) **D 69-2017 P : Demande de naturalisation (huis clos)**

Ce point devant être traité en huis clos, le Président demande au public de quitter la salle.

Il est 20H55 lorsque le public quitte la salle du Conseil.

Retour du public à 21H10.

6. QUESTIONS

6.1. **Question écrite des conseillers municipaux membres du parti socialiste, du groupe des Verts et des Vert'Libéraux, concernant le parc immobilier de la Commune**

M. Gardiol donne lecture de la question écrite (annexe 7), annoncée en début de séance, précisant que celle-ci émane des conseillers municipaux du parti socialiste, du groupe des Verts, ainsi que des Verts'libéraux, mais que si d'autres conseillers veulent s'y joindre, cela est possible :

'La Commune dispose d'un certain nombre de terrains sur lesquelles elle s'apprête à construire des immeubles d'habitation, tant dans le périmètre des Sciens que de celui des Cherpines. Ceci devrait à l'avenir notablement augmenter notre parc immobilier.

Les personnes soussignées, membres de divers groupes du Conseil municipal, souhaitent en conséquence demander au Conseil administratif d'étudier les avantages et inconvénient d'envisager la gestion de ce nouveau patrimoine foncier et immobilier au sein de l'administration communale ou de le confier à une fondation immobilière communale ? Dans ce cas, serait-il possible de réactiver la fondation immobilière constituée en mai 1984 et dont les statuts avaient été en son temps approuvés par le Grand Conseil¹.

La remise à une fondation de cette responsabilité ne permettrait-elle pas de clarifier les responsabilités tant dans les domaines du suivi des constructions, de l'attribution de droits de superficie à des coopératives, de la gestion locative et financière de ce patrimoine, voire de futures acquisitions de terrains dans la commune ou à l'extérieur de notre territoire dans des partenariats intercommunaux avec d'autres fondations ?

Nous remercions d'avance le Conseil administratif de sa réponse.

Nathalie Ruegger, Richard Jeanmonod, Maurice Gardiol (Parti socialiste)

Mario Rodriguez, Dominique Tinguely, Pierre Torri (Les Verts)

Catherine Borstcher, Véronique Ozazman, Jean-Michel Meylan (Verts Libéraux)'

¹ A la lecture des statuts de ladite fondation, il nous semble cependant qu'un certain nombre de modifications devraient y être apportées. A ce sujet il serait important de s'en référer à ceux mis en place par d'autres communes plus récemment.

M. Durand prend bonne note de cette question à laquelle il sera répondu par écrit.

6.2. **Réponse écrite de M. Magnin à la question écrite posée lors du Conseil municipal du mois de décembre 2016, par les mêmes partis que la question précédente**

M. Magnin donne lecture de sa réponse écrite (annexe 8) :

'Le Conseil administratif, par l'intermédiaire de M. Magnin, a pris contact avec M. Torres, Directeur général de Vacheron Constantin fin novembre 2016, la Commune s'intéressant à ce qu'il s'est passé dans cette entreprise, mais également chez Piaget et au sein du groupe Richemont de façon globale. Une rencontre a eu lieu le 13 décembre dernier et les événements touchant le groupe, plus particulièrement l'avenir des collaborateurs et de l'entreprise, ont été discutés.

Le groupe Richemont, comme un certain nombre de groupes, est en main d'actionnaires qui ont des exigences. M. Torres était aussi désolé que possible d'avoir dû procéder à des licenciements qui touchent, en l'occurrence, beaucoup plus le Jura que Genève

et Plan-les-Ouates. Il a fait part de sa responsabilité sociale et des mesures discutées et prises pour chaque personne.

Le Conseil d'Etat est, bien sûr, alerté. Des négociations entre le Groupe Richemont et le Conseiller d'Etat en charge ont eu lieu pour tout ce qui concerne les collaborateurs. Les syndicats sont intervenus. Un arrangement, accepté et signé par ces derniers, a été trouvé le 9 décembre pour les personnes qui vont quitter Vacheron Constantin. Un plan social négocié et des tentatives de remplacement dans d'autres entreprises sont proposés.

38 personnes vont quitter Vacheron Constantin. Environ 15 sont des départs volontaires et une vingtaine des départs 'secs'. La situation est un peu plus pointue chez Piaget, puisque cela concerne environ 50 personnes sur Plan-les-Ouates. Soit un total de 88 sur Genève et non pas 211.

Le temps partiel a été une des questions, mais sans entrée en matière de la part du groupe Richemont.

La Commune est intervenue et a été réactive concernant le sort des collaborateurs et de la manufacture, elle s'est souciée de l'action du Canton et a pris les informations à la source tout en proposant sa collaboration si nécessaire.

Le Conseil administratif vous remercie de votre question et de votre attention.

*Pour le Conseil administratif
Xavier Magnin'*

6.3. Création d'un étang à la Bistoquette Mme Bortscher

Mme Bortscher s'adresse à M. Durand qui annonçait, lors de ses communications, la création d'un étang à la Bistoquette, qui serait temporaire, mais pas à cause de la liaison L1-L2. Pourquoi donc sera-t-il temporaire ?

M. Durand explique qu'il a voulu faire un trait d'humour en disant qu'il n'y avait pas de relation avec la liaison L1-L2, mais que cela n'a rien à voir. Cet étang sera temporaire simplement parce qu'il sera en eaux uniquement lorsqu'il pleuvra. Il ne sera pas alimenté par un cours d'eau.

6.4. Répartition des tâches entre l'Etat et les communes M. Meylan

En ce qui concerne la répartition des tâches entre le Canton et les communes, **M. Meylan** fait remarquer qu'il y a un certain nombre de dossiers qui sont quasiment à bout touchant ou déjà réalisés, notamment en matière de Culture, de mobilité, etc. A ce propos, comment peuvent-ils obtenir des informations sur ce que cela va impliquer pour leur Commune ? Est-ce que les informations figurant sur le site de l'Etat de Genève sont suffisantes (il avoue ne pas encore y être allé) ou est-ce qu'ils en parlent dans les commissions ?

M. Magnin lui répond qu'effectivement, il y a des trains de mesures qui sont d'ores et déjà actifs. Des lois ont changé et des répartitions sont rentrées en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017. Un troisième train de mesures est en discussion. Normalement, les informations sur tout ce qui a été décidé, aussi bien par le Conseil d'Etat que les communes, au travers de l'ACG (Association des Communes Genevoises) peuvent leur être fournies et peuvent être trouvées sur les différents sites. Pour se tenir informés de l'implication sur Plan-les-Ouates, ils peuvent également regarder sur le site de la Commune. Il faut quand même savoir qu'avec la LRT (Loi-

cadre sur la répartition des tâches entre les communes et le canton), tout n'est pas encore clair au niveau financier. Ces éléments financiers sont sous la responsabilité de M. Thierry Durand, mais pour certains domaines spécifiques cela concerne les trois conseillers administratifs. Ils peuvent essayer de leur donner, au mieux, des informations sur les trains de lois qui ont déjà été adoptés. Les changements sur Plan-les-Ouates ne sont pas conséquents, à l'heure actuelle. Ce sont des trains de lois qui ne posaient pas autant de problèmes que cela, malgré le fait qu'ils ont cru qu'il allait être difficile de s'arranger. Par contre, il y a un certain nombre de trains de lois qui vont, maintenant, amener à des discussions beaucoup plus compliquées.

Pour compléter les propos de M. Magnin, **M. Durand** explique que dans le cadre du budget 2017, le Conseil municipal a déjà voté un certain nombre de mesures, notamment dans le domaine de la location des locaux de l'Imad (Institution genevoise de maintien à domicile) où il s'agit de transferts de charges. Pour la commune de Plan-les-Ouates, cela n'a, pour l'instant, aucun impact. Dans le domaine de la Culture, cela concerne essentiellement la Ville de Genève, car il s'agit surtout de grosses infrastructures et ils ne sont pas concernés. Dans le domaine de la mobilité, une demande a été formulée par les magistrats communaux pour que les communes reprennent la gestion du réseau de quartiers, demande à laquelle, à sa connaissance, l'Etat n'a pas encore répondu. Le gros chantier à venir qui les impactera fortement, est le transfert des sites et là, il sait que c'est en discussions un peu serrées et compliquées entre le comité de l'ACG et le Conseil d'Etat. Mais pour l'instant, il n'y a rien de plus concret. Evidemment qu'ils en parlent au sein des commissions, chacun dans ses domaines. Ils ont déjà fait un point de situation très rapide sur le cycle d'orientation, mais pour l'instant, ils n'ont pas plus d'informations. Ils en reparleront quand ils seront nantis d'un projet concret.

6.5. Mail 2000

Mme Ruegger s'interroge concernant le Mail 2000 qui est un grand lieu de passage et qui, suite aux chutes de neige et au grand froid est actuellement verglacé. Cela n'a toujours pas fondu, en tout cas sur une partie. Elle demande si le Mail 2000 bénéficie d'un entretien anti-glace durant l'hiver, car elle trouve cela relativement dangereux.

M. Durand explique que le problème est qu'ils ne peuvent pas faire passer des lames sur ce matériau parce que cela y ferait des trous. Raison pour laquelle il n'est pas déneigé de cette manière-là. Toutefois, un petit cheminement a été fait. Ceci dit, il n'est pas allé vérifier s'il a été bien déneigé, mais normalement, il devrait l'être. Et il n'y a pas de traitement anti-glace. Il leur rappelle qu'ils vivent un hiver exceptionnel, puisqu'il fait plus froid que ces 30 dernières années.

Le Président abonde dans le sens de la remarque de Mme Ruegger. Il y est passé trois ou quatre fois à vélo. Heureusement qu'il est encore un peu acrobate à son âge, car c'était assez dangereux.

Mme Ruegger explique qu'à son avis, ils ont fait juste un petit bout jusqu'à la crèche. Au-delà, il n'y a plus rien. Elle suggère qu'ils mettent du gravier ou des copeaux sur une petite bande, afin que les piétons puissent au moins y passer sans risquer leur vie.

7. DIVERS

7.1. Limitation de vitesse

M. Tinguely s'adresse à M. Durand par rapport à la limitation de vitesse dans les environs du nouveau parking. Il informe qu'il lui a été glissé à l'oreille qu'il serait bien que la limitation s'étende aussi sur les autres chemins. Il imagine que le seul chemin où cela est possible sur Plan-les-Ouates est le chemin des Cherpines.

7.2. Densification des Cherpines – Mobilité

M. Meylan informe que le Bureau avait pris la décision d'essayer de rencontrer les représentants des autres communes, afin de parler de la mobilité, suite à la densification des Cherpines. Ils ont donc rencontré la semaine passée, le jeudi 19 janvier 2017, les représentants de plusieurs communes, à savoir Lancy – Onex – Troinex et Confignon. Les communes de Veyrier, Carouge et Bernex ont été informées, mais n'ont pas pu venir. L'objectif de cette réunion était d'entendre un peu les autres communes sur les éventuelles difficultés qu'ils rencontrent par rapport à la mobilité, au sens large du terme et de voir avec elles si elles étaient d'accord de poursuivre la discussion pour, éventuellement, entreprendre une action (il ignore laquelle, ils n'en sont pas là), vis-à-vis de l'Etat. Ceci, car ils ont tout de même l'impression que les problèmes de mobilité et leurs conséquences ne sont pas tout à fait pris au sérieux. Et pas seulement pour leur Commune. Il estime que cela valait le coût de rencontrer d'autres communes et vont poursuivre la démarche prochainement. Il faudra peut-être que deux ou trois d'entre eux participent régulièrement à ces discussions ; il pense qu'il y a de quoi faire. Un point ressortait des discussions de manière récurrente : le manque d'écoute de la part de l'Etat sur l'ampleur et la difficulté des problèmes. Il lui semblait important que tout le monde soit au courant de ces discussions.

7.3. Ramassage des déchets

M. Righetti informe avoir été interpellé par certaines personnes sur la Commune, concernant le ramassage des déchets. Il semble qu'il y ait, apparemment, quelques petits problèmes. Un habitant, plus particulièrement, lui a fait part de sa déception dans la façon de recevoir l'information. Il s'est avéré qu'en début d'année, cette personne a dû se débarrasser de plus de marchandises que ce qu'elle a l'habitude de faire et a sorti son container, ainsi qu'un sac noir, voire deux, qu'elle a déposé à côté de celui-ci. Or, cet habitant a été fort surpris de constater que, non seulement, le jour où il a sorti ses déchets n'était pas le jour où ils sont passés, mais qu'en plus, lorsqu'ils sont passés le lendemain, les sacs n'avaient pas été ramassés. Ce qui l'a agacé, sachant qu'il vient d'y avoir un changement. Il a trouvé stupide de laisser les sacs. Il aurait apprécié et compris le message s'ils avaient pris les sacs et glissé gentiment le petit mot dans la boîte aux lettres pour qu'il en soit informé. D'autant plus que, comme il pensait évidemment qu'il y avait toujours deux ramassages, il a à nouveau déposé son container le vendredi, pour se rendre compte qu'ils ne passaient que le mercredi d'après. Mais ce qui l'a le plus agacé, c'est la réponse qui lui a été fournie lorsqu'il a téléphoné aux services de la Mairie. En effet, il lui a été répondu que c'était ainsi, que c'était une décision politique. Lorsqu'il a suggéré qu'ils auraient pu lui laisser un mot dans la boîte aux lettres pour l'informer, la Mairie lui a répondu qu'il en avait été informé par le magazine Ouverture et par le calendrier. Or, il s'avère que malheureusement, le magazine Ouverture et le calendrier ne sont pas distribués partout. M. Righetti estime qu'il est un peu léger de répondre que l'information passe par Ouverture et par le calendrier. L'on retrouve là, à nouveau, une carence d'information au niveau de leur population, surtout avec un changement important, tel que celui-ci. Ce n'est pas une question, mais simplement une remarque qu'il tenait à faire.

M. Durand demande à M. Righetti de lui fournir l'adresse de cette personne, hors Conseil municipal. Ceci afin de vérifier pourquoi elle n'a pas reçu le magazine Ouverture, ni le calendrier, car cela n'est pas normal. D'autre part, il se permet quand même de préciser qu'il n'y a pas eu deux changements cette année. Il y a eu un seul changement qui est l'ordre des levées. Quant à la décision de ne plus prélever les sacs poubelles placés hors des containers, elle est bien antérieure.

M. Righetti lui répond qu'il ne faut pas mal interpréter ce qu'il a dit. Dans le sens où il n'a pas dit que cette personne n'avait pas reçu Ouverture, mais que les gens ne lisent pas forcément toujours tout ce qu'ils reçoivent.

M. Durand lui demande alors de lui expliquer comment il faudrait procéder.

M. Righetti quand on fait un changement de cette importance, il y a peut-être une autre façon de le communiquer. Des flyers, par exemple.

7.4. Procédure concernant la propagande - Dénonciation des agissements de M. Tinguely

Bien qu'il l'ait déjà fait par message électronique, **M. Righetti** aimerait exprimer ouvertement, ce soir, son agacement quant à la procédure qui a été utilisée par un de leurs collègues du Conseil municipal, concernant la propagande. A son avis et il aimerait bien le préciser ici, cette messagerie concerne uniquement leurs affaires personnelles au niveau de la Commune et non pas des avis politiques au niveau de votations, ni autre chose. Il rappelle qu'ils ont déjà fait un appel au Bureau pour cela et espère que cette fois, les choses sont entendues. N'est-ce pas M. Tinguely ?

A l'instar de M. Righetti, **M. Rochetin** dénonce, au nom du groupe PDC, les agissements de leur collègue, M. Tinguely. Effectivement, ils ont été étonnés de recevoir, vendredi 20 janvier 2017, sur leurs adresses politiques, sa propagande concernant RIE III. Cela, à la limite encore, peut passer, même si ce n'est pas le bon vecteur de communication pour ce sujet. Par contre, le groupe trouve inadmissible et scandaleux d'intégrer le secrétariat dans ce type de propagande.

7.5. Inauguration/transmission de la Petite école de Saconnex-d'Arve / Sac'apéro – vendredi 7 avril 2017

M. Magnin annonce qu'ils sont en train d'organiser l'inauguration/transmission de la petite école de Saconnex-d'Arve à la population et entre autres, à Sac'apéro. Pour l'instant, ils songent au vendredi 7 avril 2017, en même temps, justement, que Sac'apéro. Ce sont des choses à confirmer, c'est pour cela qu'il en parle dans les divers. Mais cet événement aura probablement lieu un des premiers vendredi du mois, puisque c'est leur moment d'apéro du hameau.

7.6. Article paru dans le Temps concernant l'arrivée d'une nouvelle communauté sur Plan-les-Ouates

M. Magnin ne veut pas se cacher ni se taire à propos d'un article paru dans le Temps, concernant l'arrivée d'une communauté sur Plan-les-Ouates et à son tour, peut-être, de dénoncer la façon, la teneur, la suspicion et le côté tendancieux de cet article qui insinue des choses qui ne sont absolument pas vérifiées, ni constatées. Il faut savoir que la Commune, par le biais du Service culturel et du Service de l'action sociale, est depuis plus d'une année en contact avec Ditura, puisque c'est de cette association dont il s'agit, pour leur arrivée sur Plan-les-Ouates. Une arrivée inéluctable puisqu'ils ont acheté et transformé un bâtiment et qu'ils ont reçu les autorisations pour un centre culturel et culturel. M. Gardiol, qui est aussi membre du

comité de la plateforme interreligieuse de Genève, a également repris contact, suite à cet article, avec l'association Dituria. Ce dernier, tout comme M. Magnin, peut dire, sur la base des connaissances et des contacts qu'ils ont avec les services de l'Etat qui suivent toutes les associations, dont celles qui peuvent amener à des questions (contacts qui débordent le fait religieux), que tous les indicateurs sont, à leur connaissance, au vert par rapport à cette communauté qui vient s'installer à Plan-les-Ouates. Cela fait plus de dix ans qu'ils sont sur Vernier et les contacts qu'il a pu avoir avec Vernier confirment qu'ils n'ont eu aucun souci avec cette association. Mais il est vrai que cela fait peur quand il y a quelque chose que l'on ne connaît pas, qui change ou qui arrive comme cela sur leur Commune. C'est pour cela que, l'année passée, ils avaient mandaté la plateforme pour organiser le rallye interculturel et interreligieux sur Plan-les-Ouates. C'est encore pour cela qu'ils ont à nouveau mandaté la plateforme interculturelle pour cette inauguration, afin d'assurer un accueil cohérent pour l'arrivée de cette communauté musulmane albanaise. Il est donc absolument navré quant à cet article dont il ne prendra qu'un point pour dire à quel point c'est agaçant. Quand dans l'article, le sous-titre de colonne dit : *'L'imam à Champ-Dollon'* et que, dessous, l'imam en question est effectivement la personne qui exerce comme aumônier à Champ-Dollon pour discuter, l'on sent ce que l'on veut insinuer dans cet article et il en est particulièrement navré. Donc, leur travail continue et de façon d'autant plus pointue, afin que chacun puisse se rendre compte et avoir connaissance de ces personnes, comme il l'a fait avec M. Gardiol et les personnes qui les ont fréquentés (il a déjà pu rencontrer trois fois l'imam et les gens de Dituria en une année). Ils continuent ce travail pour cet accueil. Et en dernier point, il préfère nettement que ces personnes soient visibles, c'est-à-dire qu'elles aient un lieu bien délimité, qui soit à la vue de tous, plutôt qu'ils interdisent, qu'ils s'opposent et que les choses se passent dans les caves, sans contrôle et puissent être, par définition, un peu plus graves, parce que cette fois-ci, ils n'y auront pas accès. Pour avoir discuté avec eux, ils sont très précautionneux, justement, afin d'éviter que des gens viennent d'ailleurs dans leur communauté pour amener un message qui pourrait être plus radical. Ils sont, dans leur communauté, tout à fait corrects, sans prosélytisme, sans radicalisation et sans djihadisme.

M. Durand souscrit totalement aux propos de M. Magnin et ajoute que M. Gardiol leur a donné des informations, ce dont il le remercie, sur le financement de cette association, qui était un des autres enjeux de cet article qui suspectait qu'il y ait des financements venant de l'Arabie Saoudite et autres. Ces informations leur font penser que ce n'est pas du tout le cas. Il y a un gros prêt hypothécaire comme pour n'importe quelle construction, ainsi que des dons de la communauté. C'est également beaucoup de travail en nature qui a été fait, puisqu'il s'agit d'une communauté qui travaille beaucoup dans le bâtiment.

Le Président les encourage, dans un souci d'intégration, à s'y rendre nombreux le jour de l'inauguration qui aura lieu le 20 mai 2017.

7.7. Discours de M. Durand concernant RIE III

Le divers de **Mme Saas** s'adresse à M. Durand : *'Thierry tu sais que je t'apprécie beaucoup et que je te respecte. Cependant, j'ai été 'scotchée' de ton discours pendant la cérémonie des vœux du Conseil administratif, concernant RIE III où j'ai vraiment eu l'impression que tu invitais le public à voter contre. Je trouve vraiment que ce n'était pas le moment pour avoir un discours politisé, car je l'ai trouvé politisé. Voilà. Je trouve que ce n'était franchement pas le moment, ni la cérémonie pour faire cela.'*

7.8. Décès de M. Maurice Baratelli

M. Jeanmonod souhaiterait quand même qu'ils commémorent le décès de M. Maurice Baratelli qui a longtemps été conseiller administratif de la Commune. L'annonce de son décès

est une bien triste nouvelle. Pour sa part, il avait beaucoup de sympathie pour cet homme qui a un peu mal fini sa vie, car il a été très malade. Il est décédé dans la nuit du 27 au 28 décembre 2016. Certains d'entre eux ont assisté aux funérailles et il estime qu'il fallait quand même que le Conseil municipal adresse un petit mot lors de sa séance.

Mme Monbaron remercie M. Jeanmonod pour cette précision. Pour sa part, elle avait prévu de proposer au Conseil municipal de faire, en mémoire de M. Baratelli, une minute de silence à la fin de ce Conseil municipal. Ce qu'elle propose d'ailleurs de faire maintenant.

Le Conseil municipal observe une minute de silence.

7.9. Sortie du Conseil municipal les 2, 3 et 4 juin 2017

Le Président souhaite répondre à des questions de certains des commissaires quant au voyage du Conseil municipal. Ce dernier aura lieu au mois de juin 2017, les 2, 3 et 4, à Saint-Moritz où auront lieu, dans trois semaines les Championnats du Monde de ski. Il espère que lorsqu'ils s'y rendront au mois de juin, il y aura moins de neige. Que ceux qui veulent déjà voir le décor dans lequel ils iront se promener regardent les Championnats du Monde de ski alpin. Il explique qu'il a choisi les 2, 3 et 4 juin 2017, après moult réflexions ; ils ne pouvaient pas y aller fin mai 2017 puisqu'il y a l'Ascension, que le week-end précédent l'Ascension il s'est inscrit au Bureau des votations et qu'il y a généralement beaucoup de choses prévues au mois de mai. Il est vrai qu'il avait encore une petite interrogation, mais qu'il l'a levée. En effet, au lendemain de ce week-end, ce sera le lundi de Pentecôte, mais vu le programme qu'il leur concocte, ils auront peut-être besoin de se reposer le lundi. Il pense donc que c'est bien qu'ils partent le vendredi 2 juin 2017 et il remercie encore leur future présidente qui lui octroie ainsi quelques jours de prolongation.

Clôture de la séance

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la partie officielle de cette séance à 21H40 pour permettre aux personnes du public qui le souhaitent de poser une question au Conseil administratif, après avoir décliné leur identité.

QUESTIONS DU PUBLIC

Néant.

Le Secrétaire

Philippe ROCHETIN

Le Président

Pierre TORRI

Ci-joint : Liste des annexes

Liste des annexes

RAPPORTS :

- a) **Infrastructures et environnement du 9 janvier**
- b) **Ad hoc pièce D Cherpines du 10 janvier**
- c) **Commissions réunies du 12 janvier**
- d) **Sociale du 12 janvier**
- e) **Aménagement et grands projets du 16 janvier**
- f) **Culture et loisirs du 23 janvier**

Annexe 1)

D 65-2016 R : Nouveau règlement de gestion des déchets de la commune de Plan-les-Ouates

Annexe 2)

D 63-2017 P : Crédit d'engagement de CHF 350'000.- pour l'acquisition de véhicules, machines et agrégats VI à Plan-les-Ouates

Annexe 3)

D 64-2017 P : Crédit d'étude de CHF 130'000.- pour la mise en œuvre des droits à bâtir propriétés de la Commune aux Sciers 2^{ème} étage sur la commune de Plan-les-Ouates

Annexe 4)

D 66-2017 P : Installation de caméras de vidéo-surveillance dans le bâtiment des sports du complexe intercommunal Le-Sapay

Annexe 5)

D 67-2017 P : Crédit d'engagement de CHF 1'200'000.- pour la réalisation du collectif privé EU et EP et de l'aménagement routier au chemin de l'Essartage dans le périmètre du PLQ Les Sciers – Phase 1

Annexe 6)

D 68-2017 P : Crédit d'engagement de CHF 302'000.- pour l'acquisition d'une balayeuse

Annexe 7)

Question écrite

Annexe 8)

Réponse écrite

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal du 24 janvier 2017

<p style="text-align: center;">RAPPORT DE LA COMMISSION INFRASTRUCTURES ET ENVIRONNEMENT</p>

Lieu : Salle des commissions
Date et heure : Lundi 9 janvier 2017 à 20h00

1) Madame Etter nous a apporté des précisions concernant certains problèmes et enjeux de la nouvelle gestion des déchets.

La délibération D 65-2016 : nouveau règlement de gestion des déchets de la commune de Plan-les-Ouates est préavisée favorablement à l'unanimité.

2) Monsieur Durand nous informe de l'avancée des projets des Bâtiments, du Génie Civil, de l'OPB.

Il nous a présenté également les divers projets concernant l'Energie, les Déchets, l'Environnement et la Mobilité.

Le rapporteur : Véronique Özazman
Lundi 28 novembre 2016

COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES

Conseil municipal du 24 janvier 2017

RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC PIECE D CHERPINES

Lieu : Mairie – Salle des commissions

Date et heure : Mardi 10 janvier 2017 à 20h00

1. Retour sur la séance intercommunale des magistrats du 9 janvier

Mme Fabienne Monbaron nous fait le compte rendu de cette séance.

Les communes de Carouge, Lancy, Onex, Bernex, Bardonnex, Perly, Troinex et St-Julien ont été invitées à une séance d'information sur le nouveau quartier des Cherpines. Les représentants de Lancy, Bernex et St-Julien se sont excusés.

L'objectif était de connaître leur vision, leurs souhaits et leurs besoins à l'horizon 2030, pour ce qui concerne le sport principalement, mais également de la culture.

Les communes sont invitées à annoncer leurs besoins en matière de sport avant la fin février 2017, ainsi que leur intention de participation à la gestion et au financement conjoint des infrastructures.

2. Présentation des réflexions sur un programme pragmatique de la pièce D

La Commission a étudié les diverses variantes d'implantation des structures sportives proposées par le bureau d'étude. Vu la surface limitée à disposition et l'implantation du tram, le but est d'avoir un programme pragmatique.

La commission a beaucoup discuté de la nécessité d'avoir une piscine publique attractive avec une ouverture suffisante en plein air pour l'été, vu la demande et la popularité de ce genre d'infrastructure.

La question de la surface importante dévolue au Cirque a aussi été abordée.

La commission a en conclusion demandé la poursuite des études d'implantation avec une piscine attractive et validé les sports sélectionnés.

Le rapporteur : Dominique Tinguely

RAPPORT DES COMMISSIONS REUNIES

Lieu : Mairie – Salle du Conseil municipal
Date et heure : Jeudi 12 janvier 2017 à 19h00

1. Projet de liaisons routières L1 – L2, en présence des représentants du DETA et de Monsieur Luc Barthassat, Conseiller d'Etat

Les membres du Conseil municipal ont pu suivre la présentation du projet de liaison entre la route de Pierre Grand jusqu'au giratoire de la Milice, en passant par la route d'Annecy et la Route de Saconnex-d'Arve.

Cette liaison appelée L1 et L2 serait enterrée et semi-enterrée grâce à un financement conjoint entre le Canton de Genève et les Communes limitrophes. Un nombre important de variantes ont en outre été étudiées.

Les membres du Conseil municipal de Plan-les-Ouates ont fait part de leur forte crainte que le raccordement de cette liaison avec la route de Saconnex-d'Arve, les probables engorgements de l'autoroute de contournement et du giratoire de la Milice, ainsi que la fermeture du bas du chemin de la Chapelle, engendrent un flux important de voitures sur les chaussées de la commune, notamment la route du Camp.

Dominique Tinguely
Rapporteur

RAPPORT DE LA COMMISSION SOCIALE

Lieu : Salle des commissions – Mairie
Date et heure : Jeudi 12 janvier 2017 à 20h00

1. **Audition de Monsieur Nicolas Roguet, délégué à l'intégration du Canton de Genève.**

Conformément à la législation fédérale et cantonale, le Bureau de l'intégration des étrangers (BIE) met en œuvre le programme d'intégration cantonal autour de diverses thématiques, y compris la prévention contre les discriminations. Quelques points forts de cette présentation.

- a. *Le pourcentage que représente la population étrangère à Genève en 2017 (41%) n'est pas différent de celui de 1906 !*
- b. *Le BIE gère un budget annuel de 10 millions permettant le financement de 350 projets menés par 300 partenaires publics et privés.*
- c. *Publications de nombreuses brochures permettant de diffuser de l'information aux nouveaux arrivants et toutes personnes intéressées sur les questions de santé, de formation, de scolarité, d'emploi, de naturalisation, etc.*
- d. *Les communes ont un rôle important à jouer dans l'accueil des personnes étrangères à différents moments de leur parcours d'intégration et le Délégué salue ce qui a été réalisé ces dernières années à Plan-les-Ouates, en particulier avec les cours d'Appren'Tissage.*
- e. *Le prochain forum « La Solidarité dans tous ses états » permettra de voir comment poursuivre le développement de cette responsabilité afin de maintenir et de renforcer les liens.*
- f. *Autres informations sur le site du canton : <http://ge.ch/integration>*

2. Présentation par Nicole Berthod-Hutin, responsable du service social, **du Forum « La Solidarité dans tous ses états »**. Possibilité de suivre l'avancement de la préparation : <https://www.facebook.com/solidariteplo>. La présence des conseillers municipaux est requise pour ce forum, et en particulier lors des tables rondes !

3. **Dispositif Trait d'Union** : accueil à La Villa et dans d'autres lieux de la commune de jeunes en risque de décrochage scolaire, en partenariat avec des enseignants, les TSHM et l'Antenne jeunesse de la commune. Les 7 jeunes qui ont pu profiter de ce projet dans la phase test ont vécu une évolution positive. Le programme se vit lors de journées hors cadre scolaire avec des activités pour soi, pour autrui et pour son environnement. Le dispositif est piloté par un groupe stratégique et géré avec les ressources existantes des différents partenaires. Une convention est à l'étude entre DIP, FAS'e et Commune de Plan-les-Ouates pour la suite du projet.

4. Communications du CA dont **l'inauguration de DITURIA** (Association culturelle des musulmans albanophones de Genève) **le samedi 20 mai**. La commune a mandaté la Plateforme interreligieuse de Genève pour organiser à cette occasion un week-end interculturel et interreligieux en partenariat avec la commune, l'Association Dituria, les paroisses et d'autres associations intéressées.

Le Rapporteur : Maurice Gardiol

**RAPPORT DE LA COMMISSION
AMENAGEMENT ET GRANDS PROJETS**

Lieu : Mairie – Salle des commissions
Date et heure : Lundi 16 janvier 2017 à 20h00

1. Densification des Cherpines : débriefing sur la présentation du Canton lors de la séance conjointe du 7.11.16

La Commission s'est fortement interrogée sur les différences entre les chiffres de densité, d'indice d'utilisation du sol et les m2 de surfaces brut de plancher avant et après le projet de densification étudié par les services de l'Etat de Genève. En conclusion, la Commission estime que les problèmes de mobilité de ce futur quartier semblent limiter la possibilité de densification voulue par les Autorités cantonales.

La Commission a validé un projet de déplacement pour visiter des réalisations de nouveau quartier à Annecy, ainsi que le nouveau quartier des Vergers à Genève. Ces visites se feront conjointement avec le Conseil municipal de Confignon.

2. Les Sciers :

- Les commerces, quelles alternatives ?

Le futur quartier des Sciers risque d'être privé, au début, de commerces car les terrains sur lesquels le centre commercial est prévu ne pourront être libérés tout de suite. La Commission a donc étudié les alternatives possibles dans les surfaces commerciales prévues au rez-de-chaussée des immeubles de la Commune.

Il a été proposé d'inscrire dans le cahier des charges des coopératives chargées de la réalisation de ces immeubles de prévoir la réalisation d'une épicerie qui pourrait être du même type que celle réalisée aux Vergers, avec des producteurs locaux et des circuits courts dans l'agriculture locale.

- Espaces de rencontres

Au surplus, la commission a été informée des aménagements extérieurs des immeubles et des espaces de rencontres de ce futur quartier des Sciers.

Le rapporteur : Dominique Tinguely

Commune de Plan-les-Ouates

Séance du Conseil municipal du 24 janvier 2017

<p style="text-align: center;">Rapport des commissions conjointes Culture et loisirs et Sociale PLO-CONFIGNON</p>
--

Lieu : Mairie – salle du Conseil municipal

Date et heure : Lundi 23 janvier 2017 à 19h.00

1. Les responsables des services concernés présentent les différents axes qu'ils imaginent pour les utilisations et les aménagements du bâtiment « La Ruche ». La réflexion s'oriente vers la création d'un lieu socio-culturel centré sur les besoins du quartier
2. Concernant les autres aménagements prévus sur la pièce D dans le domaine culturel, après la présentation des différents projets (cirque, salle des musiques actuelles), il est évoqué le besoin d'une salle des fêtes intercommunale suffisamment grande, éventuellement modulable afin de pouvoir s'intégrer dans l'un ou l'autre bâtiment prévu.
3. D'autres espaces pour des associations sont aussi possibles, particulièrement dans les bâtiments scolaires et dans des Rez d'immeubles.
4. Enfin, une réflexion est aussi en cours sur la question d'un espace culturel avec différentes communautés et associations.
5. Les conseillers municipaux font part de leurs réactions et suggestions.

La séance conjointe est suivie d'une brève séance de la commission Culture de Plan-les-Ouates, au cours de laquelle le CA fait quelques communications sur de prochaines manifestations.

Le rapporteur : Maurice Gardiol



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 65-2016**
Séance du 24 janvier 2017

DELIBERATION

relative au nouveau règlement de gestion des déchets de la commune de Plan-les-Ouates

Vu le règlement relatif à la gestion des déchets de la commune de Plan-les-Ouates (LC 33 911) du 20 novembre 2012, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013,

vu les adaptations nécessaires à apporter à ce règlement et les travaux de réflexion conduits par le Conseil administratif,

vu la nécessité pour la commune de Plan-les-Ouates de tenir compte du Plan de Gestion des Déchets du Canton de Genève 2014-2017, adopté par le Conseil des Etats le 25 mars 2015,

vu la volonté de la Commune de se doter d'un règlement conforme à la nouvelle législation cantonale qui lui permet de disposer d'un outil de fonctionnement adéquat,

vu l'exposé des motifs EM 65-2016, de novembre 2016,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 21 oui (unanimité)

D'adopter le nouveau règlement de gestion des déchets de la commune de Plan-les-Ouates, du 17 novembre 2016, qui fait partie intégrante de la présente délibération.

SEE-ME – 24.01.2017 #25834

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 350 000 F pour l'acquisition de véhicules, machines et agrégats VI
à Plan-les-Ouates

Vu les frais de réparation importants inhérents à l'ancienneté des véhicules et machines et la volonté de pallier à ces derniers,

vu la volonté d'acquérir une balayeuse pour internaliser les interventions de balayage des voiries communales,

Vu l'intérêt de procéder au remplacement des véhicules et machines suivants :

- Le véhicule Toyota Hilux - 2004 - Espaces publics
- Le véhicule SUZUKI - 2004 – Service construction et aménagement
- La remorque Daltec – 2004 – SEE
- L'auto-laveuse de la piscine – 2007 – Sport
- Le véhicule Goupil G3 électrique - 2008 – Espaces publics
- Le véhicule Goupil G3L électrique - 2010 – Espaces publics/Déchets promenades
- Le véhicule Mega Ewoker Urban électrique – 2012 - Sport/Cherpines

Vu l'intérêt d'acquérir les véhicules, machines et matériel suivants :

- Deux triporteurs électriques Kyburz – Espaces publics/Sport-Cherpines
- Une traçeuse GPS pour terrains – Sport-Cherpines
- Une machine de nettoyage pour terrains synthétiques – Sport- Cherpines
- Deux tondeuses de 53 cm de coupe – Espaces publics/Sport-Cherpines
- Un appareil de désherbage
- Trois enrouleurs pour les bâches de transport

vu l'intérêt de procéder à ces acquisitions par le biais d'un investissement, afin de permettre l'amortissement des coûts de ces véhicules, machines et agrégats en lien avec leur durée de vie et prévus par l'article 36 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes,

vu l'exposé des motifs EM 63-2017 de janvier 2017, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par x oui, x non et x abstention

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit brut de 350 000 F, destiné au remplacement des véhicules Toyota Hilux SEE, Suzuki SCA, remorque Daltec, auto-laveuse piscine, Goupil G3 SEE, Goupil G3L SEE, Mega Ewoker Cherpines et à l'acquisition de deux triporteurs électriques, d'une traceuse GPS, d'une machine de nettoyage pour terrains synthétiques, de deux tondeuses, d'un appareil de désherbage et de trois enrouleurs de bâches de transport.
2. De comptabiliser la dépense brute prévue à l'article 1 dans le compte des investissements, sous rubrique N° 506, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
3. De comptabiliser les recettes escomptées de 18 000 F à titre de reprise des véhicules Toyota Hilux SEE, Suzuki SCA, remorque Daltec, Goupil G3 SEE, Goupil G3L SEE, Mega Ewoker Cherpines, dans le compte d'investissements, sous rubrique N° 636.
4. D'amortir le montant net de 332 000 F au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement, sous rubrique No 331 « Amortissement des investissements du patrimoine administratif » de 2018 à 2022.

FL/PG/PL – 14.11.16/GED#21384

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'étude de 130 000 F pour la mise en œuvre des droits à bâtir propriétés de la Commune aux Sciers 2^{ème} étape, sur la commune de Plan-les-Ouates

Vu le plan directeur communal adopté par le Conseil municipal le 27 octobre 2009 et approuvé par le Conseil d'Etat le 23 novembre 2009, qui trace les grandes lignes du développement du secteur des Sciers, défini dans le plan directeur cantonal comme « une extension urbaine sur la zone agricole »,

vu la modification de limites de zones MZ N° 29'299 du 18 mars 2005, autorisant le déclassement en zone de développement 3 du secteur des Sciers,

vu l'adoption du PDQ N°29'298 D La Chapelle/Les Sciers par le Conseil d'Etat en juin 2007 et par les Conseils municipaux de la ville de Lancy et de la commune de Plan-les-Ouates, respectivement le 31 mai 2007 et le 24 avril 2007,

vu le PLQ des Sciers N° 29'783, adopté par le Conseil d'Etat le 24 juin 2015,

vu la possession par la Commune de 28'527 m2 de droits à bâtir directs ou indirects par la signature d'actes avec des propriétaires privés sur le périmètre du PLQ, représentant 38.1% des droits à bâtir totaux,

vu la délibération D 09-2015, votée le 13 octobre 2015, relative à la mise en œuvre des droits à bâtir propriétés de la Commune 1^{ère} étape,

vu la nécessité pour la Commune de poursuivre l'étape opérationnelle qui consiste en la réalisation de ses droits à bâtir (DàB) de manière concertée avec les autres propriétaires de droits à bâtir,

vu le besoin de coordonner et réfléchir sur les différentes opérations d'aménagement nécessaires à la construction sur le secteur du PLQ Les Sciers,

vu l'exposé des motifs EM 64-2017 de janvier 2017, comprenant l'ensemble des éléments relatifs à cette opération,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément à l'art. 30, al.1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'étude de 130 000 F destiné à mettre en œuvre les droits à bâtir propriétés de la Commune aux Sciers 2^{ème} étape,

2. De comptabiliser la dépense brute prévue de 130 000 F dans le compte des investissements, sous rubrique N° 509, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir le montant net prévu de 130 000 F au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement, sous rubrique N° 331 « Amortissement des investissements du patrimoine administratif », de 2018 à 2022.

SCA/YG – SF/PL - 09.01.2017



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 66-2017**
Séance du 24 janvier 2017

DELIBERATION

relative à l'installation de caméras de vidéo-surveillance dans le bâtiment des sports
du complexe intercommunal Le-Sapay

Vu l'article 42 de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD - A 2 08),

vu les articles 1 et suivants de la loi sur l'administration des communes (LAC – B 6 05), notamment les articles 30, 48, 68 et 70,

vu les articles 1 et suivants du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RaLAC – B 6 05.01), notamment les articles 19 et 30,

vu le règlement relatif à l'installation et à l'exploitation de systèmes de vidéo-surveillance sur la commune de Plan-les-Ouates (LC 33 421),

vu la volonté de sécuriser l'accès au bâtiment dudit complexe, notamment en lien avec les risques d'incivilités,

vu les incivilités constatées par le passé dans les locaux de la piscine et de la salle d'éducation physique du Pré-du-Camp,

vu l'exposé des motifs EM 66-2017, de janvier 2017, qui décrit dans les détails les mesures préconisées pour la sécurisation du bâtiment des sports du complexe intercommunal Le-Sapay,

vu que les coûts estimés pour la vidéo surveillance de 17 712 F sont déjà inclus dans le crédit d'engagement de 38 300 000 F voté par le Conseil municipal en date du 24 janvier 2012 pour le complexe intercommunal Le-Sapay,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 16 oui, 1 non et 4 abstentions

1. D'accepter l'installation d'un système de vidéo-surveillance dans le bâtiment des sports du complexe intercommunal Le-Sapay.

SCA/EH – SF/PL – 24.01.2017

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 1 200 000 F pour la réalisation du collectif privé EU et EP
et de l'aménagement routier au chemin de l'Essartage dans le périmètre du PLQ Les Sciers – Phase 1

Vu le Plan localisé de quartier N° 529-29'783 (PLQ) pour le périmètre « Les Sciers », adopté par le Conseil d'Etat le 24 juin 2015,

vu l'obligation d'équiper en infrastructures les périmètres déclassés en zone de développement (ZD), selon l'article 3 alinéa 7 ss de la Loi générale sur les zones de développement (LGZD – L1 35),

vu que la réalisation de ces travaux du collectif privé correspond à la 3ème étape des travaux d'assainissement du périmètre du PLQ Les Sciers,

vu que ces travaux constituent la première étape de l'aménagement routier du chemin de l'Essartage, soit la piste de chantier,

vu que la piste de chantier servira à la réalisation des immeubles projetés dans le PLQ Les Sciers,

vu que les différents services industriels (CAD, eau, électricité...) seront posés en partie sous cette piste de chantier pour le raccordement énergétique des futurs immeubles,

vu le fait que le coût pour la réalisation de ces infrastructures sera avancé par la commune de Plan-les-Ouates, dont les frais pour le collectif privé lui seront remboursés à hauteur de 25% par le Fonds Intercommunal d'Assainissement (FIA), conformément à la LEaux-GE L 2 05, et les frais de réalisation de la piste de chantier remboursés à hauteur de 75% du coût de l'ouvrage par le Fonds Intercommunal d'Equipement (FIE),

vu la demande en cours auprès du DETA-DGEau pour la prise en charge de l'étude par le Fonds Intercommunal d'Assainissement,

vu le mandat confié au bureau d'ingénieurs SD Ingénierie SA selon la délibération D 50-2016 pour l'étude du collectif privé EU et EC et de l'aménagement routier,

vu l'exposé des motifs EM 67-2017, de janvier 2017, comprenant le descriptif du projet et l'estimation du coût des travaux,

vu la requête en autorisation de construire déposée par le bureau d'ingénieurs au département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) en date du 7 octobre 2016,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, et aux articles 89 et suivants et 95 et suivants de la loi sur les eaux (LEaux-GE L 2 05)

sur proposition du Conseil administratif,

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. D'accepter de financer la réalisation du collectif privé EU et EP et de l'aménagement routier dans le chemin de l'Essartage dans le périmètre du PLQ Les Sciers – 3ème étape des travaux d'assainissement.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit de 1 200 000 F destiné à financer cette réalisation, dont à déduire les recettes estimées :
 - Participation du Fonds Intercommunal d'Assainissement FIA 105 000 F
 - Participation des promoteurs sur le collectif privé 315 000 F
 - Remboursement via le Fonds Intercommunal d'Equipement FIE 585 000 F
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 1 200 000 F dans le compte des investissements, sous rubrique N° 501, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. De prendre acte que ce crédit sera remboursé partiellement par le Fonds intercommunal d'assainissement, conformément à la loi sur les eaux, montant estimé à 105 000 F qui sera comptabilisé dans le compte des investissements, sous la rubrique N° 619.
5. De prélever la somme de 585 000 F sur le compte de la taxe d'équipement, montant qui sera comptabilisé dans le compte des investissements, sous la rubrique N° 610.
6. D'amortir le montant net prévu de 195 000 F (aménagement routier) au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement, sous rubrique N° 331 « amortissement des investissements du patrimoine administratif », de 2018 à 2037.

SCA/PhZ-GR – SF/PL – 19.12.2016

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 302 000 F pour l'acquisition d'une balayeuse

Vu la volonté d'acquérir une balayeuse pour internaliser les interventions de balayage des voiries communales,

vu l'intérêt de procéder à cette acquisition par le biais d'un investissement, afin de permettre l'amortissement des coûts de ce véhicule en lien avec sa durée de vie et prévu par l'article 36 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes,

vu l'exposé des motifs EM 68-2017, de janvier 2017, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit brut de 302 000 F destiné à l'acquisition d'une balayeuse.
2. De comptabiliser la dépense brute prévue à l'article 1 dans le compte des investissements, sous rubrique No 506, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir le montant de 302 000 F au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement, sous rubrique No 331 « Amortissement des investissements du patrimoine administratif » de 2018 à 2027.

#23537-FL/PG/PL – 09.01.2017

Question écrite adressée au Conseil administratif

La Commune dispose d'un certain nombre de terrains sur lesquels elle s'apprête à construire des immeubles d'habitation, tant dans le périmètre des Sciers que de celui des Cherpines. Ceci devrait à l'avenir notablement augmenter notre parc immobilier.

Les personnes soussignées, membres de divers groupes du Conseil municipal, souhaitent en conséquence demander au Conseil administratif d'étudier les avantages et inconvénients d'envisager la gestion de ce nouveau patrimoine foncier et immobilier au sein de l'administration communale ou de le confier à une fondation immobilière communale. Dans ce cas, serait-il possible de réactiver la fondation immobilière constituée en mai 1984 et dont les statuts avaient été en son temps approuvés par le Grand Conseil¹ ?

La remise à une fondation de cette responsabilité ne permettrait-elle pas de clarifier les responsabilités, tant dans les domaines du suivi des constructions, de l'attribution de droits de superficie à des coopératives, de la gestion locative et financière de ce patrimoine, voire de futures acquisitions de terrains dans la commune ou à l'extérieur de notre territoire dans des partenariats intercommunaux avec d'autres fondations ?

Nous remercions d'avance le Conseil administratif de sa réponse.

Nathalie Ruegger, Richard Jeanmonod, Maurice Gardiol (Parti socialiste)
Mario Rodriguez, Dominique Tinguely, Pierre Torri (Les Verts)
Catherine Borstcher, Véronique Ozazman, Jean-Michel Meylan (Verts'Libéraux)

¹ A la lecture des statuts de ladite fondation, il nous semble cependant qu'un certain nombre de modifications devraient y être apportées. A ce sujet il serait important de s'en référer à ceux mis en place par d'autres communes plus récemment.



Séance du Conseil municipal du 24 janvier 2017

Réponses à la question écrite QE 02-2016 du Parti socialiste et du Groupe Les Verts (# 27161)

La question concerne la suppression de 211 emplois horlogers décidée par le Groupe Richemont, propriétaire de Piaget et de Vacheron Constantin.

1. **Le Conseil administratif est-il intervenu dans cette situation en interpellant le Conseil d'Etat et quelles démarches a-t-il entreprises à ce sujet directement auprès des directions des entreprises concernées ?**

Le Conseil administratif, par l'intermédiaire de **M. Magnin**, a pris contact avec M. Torres, Directeur général de Vacheron Constantin fin novembre 2016, la Commune s'intéressant à ce qu'il s'est passé dans cette entreprise, mais également chez Piaget et au sein du groupe Richemont de façon globale. Une rencontre a eu lieu le 13 décembre dernier et les événements touchant le groupe, plus particulièrement l'avenir des collaborateurs et de l'entreprise, ont été discutés.

Le groupe Richemont, comme un certain nombre de groupes, est en main d'actionnaires qui ont des exigences. M. Torres était aussi désolé que possible d'avoir dû procéder à des licenciements qui touchent, en l'occurrence, beaucoup plus le Jura que Genève et Plan-les-Ouates. Il a fait part de sa responsabilité sociale et des mesures discutées et prises pour chaque personne.

Le Conseil d'Etat est, bien sûr, alerté. Des négociations entre le Groupe Richemont et le Conseiller d'Etat en charge ont eu lieu pour tout ce concerne les collaborateurs. Les syndicats sont intervenus. Un arrangement, accepté et signé par ces derniers, a été trouvé le 9 décembre pour les personnes qui vont quitter Vacheron Constantin. Un plan social négocié et des tentatives de remplacement dans d'autres entreprises sont proposés.

38 personnes vont quitter Vacheron Constantin. Environ 15 sont des départs volontaires et une vingtaine des départs 'secs'. La situation est un peu plus pointue chez Piaget, puisque cela concerne environ 50 personnes sur Plan-les-Ouates. Soit un total de 88 sur Genève et non pas 211.

Le temps partiel a été une des questions, mais sans entrée en matière de la part du groupe Richemont.

La Commune est intervenue et a été réactive concernant le sort des collaborateurs et de la manufacture, elle s'est souciée de l'action du Canton et a pris les informations à la source tout en proposant sa collaboration si nécessaire.

Le Conseil administratif vous remercie de votre question et de votre attention.

Pour le Conseil administratif
 Xavier Magnin